

Mairie  
Avenue Gallieni  
31440 Saint-Béat

☎ 06 51 36 52 61

Courriel : [contact@vivreenvalleedesaintbeat.org](mailto:contact@vivreenvalleedesaintbeat.org)

<http://vivreenvalleedesaintbeat.org/>  
<https://www.facebook.com/vivreenvalleedesaintbeat/>

SIRET : 820 848 166 00014

à M. Christian SANS,  
Vice-président chargé des Routes  
Conseil départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Vice-Président,

Comme suite à votre lettre du 20 novembre 2018 (DR/RF/CAP2018/8352), nous avons bien noté que le pont de Saint-Béat, contrairement à celui de Mirepoix-sur-Tarn, ne fait l'objet d'aucune limitation de charge. Cela signifie donc que ce pont, qui possède une « *structure en béton armé fondée sur pieux en béton* », est en capacité d'absorber le poids et les vibrations engendrées par la totalité des poids-lourds qui assurent la liaison avec le Val d'Aran, soit 800 ou plus par jour. En effet, depuis l'engagement des travaux sur le pont de Chaum (occasionnant sa fermeture qui dure et se prolonge), presque tous les poids-lourds de et vers le Val d'Aran passent désormais obligatoirement par le tunnel et ce pont.

Comme nous n'avons pas la compétence de ceux qui l'ont contrôlé, nous ne mettons pas en cause leurs préconisations, mais demandons instamment d'avoir les copies conclusives des derniers examens ; nous avons le droit d'être informés. Ceci, d'autant que l'assurance de la non-limitation de charge nous apparaît contraire au souci qui semble être le vôtre de ne pas voir plusieurs poids-lourds engagés simultanément sur cet ouvrage. Sur ce pont, qui devait être en voie unique pour les poids-lourds, nous en voyons souvent se croiser, rien ne les y empêchant ou même parfois se suivre serrés, engagés en même temps en file indienne.

Nous attirons votre attention sur le fait que, comme nous avons pu le constater, le système de « *stockage des véhicules hors ouvrage* » auquel vous vous référez est souvent pris en défaut, de par essentiellement les nombreux dysfonctionnements des feux tricolores qui nous avaient été présentés comme « intelligents » et censés gérer le carrefour de la RD 44E et la RN 125.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le collectif d'animation,  
Mme Michelle BRULÉ



Mme Danièle CACHAU



M. Philippe PRAX



Copies :

Monsieur Georges Méric , président du Conseil départemental de la Haute-Garonne  
Madame Luce Lagacherie, maire de Saint-Béat-Lez